



Délégation Régionale
Occitanie méditerranée

Décision n°2019-11

Le Délégué régional,

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°DAJ2018-112 du 1^{er} janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision DAJ 2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ 2012 – 124/JCH/CH du 1er Juin 2012 nommant Jacques Cavaillé délégué régional et ordonnateur secondaire pour la délégation Occitanie-Méditerranée;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est accordée, à compter du 14 octobre 2019, à MéliSSa BOURREL (Technicien, Gestionnaire polyvalent d'unité), Hanane El-Bouzidi (Technicien, Gestionnaire polyvalent d'unité), Lucile Gros (Technicien, Gestionnaire polyvalent d'unité), Lauriane Meurice (Ingénieur d'études, Responsable achats-marchés) sur l'ensemble des budgets de la Délégation Régionale Occitanie-Méditerranée et des structures de recherche s'y rattachant afin de :

- Liquider et d'ordonnancer les dépenses, le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr ;
- D'engager les commandes dématérialisées ;
- D'émettre les certificats de réimputation ;
- Constater et de certifier les services faits, quel que soit le montant.

Article 2 : Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale Occitanie méditerranée.



Délégation Régionale
Occitanie méditerranée

Décision n°2019-11

Article 3 : Elle abroge les décisions n°2017-29 et n°2019-04 ayant le même objet.

Fait à Montpellier,

Le Délégué Régional,
Ordonnateur secondaire

Jacques CAVAILLE








Délégation Régionale
Occitanie méditerranée

Décision n°2019-11

Délégation Régionale Inserm

Occitanie Méditerranée

Déléataire : Nom et prénom	Signature	Paraphe	Domaine de la délégation de signature
Mélissa Bourrel Gestionnaire polyvalent d'unité		M.B	Liquidation et ordonnancement des dépenses, engagement des commandes dématérialisées, émission des certificats de réimputation, constatation et certification de service fait
Hanane El Bouzidi Gestionnaire polyvalent d'unité		HEB	Liquidation et ordonnancement des dépenses, engagement des commandes dématérialisées, émission des certificats de réimputation, constatation et certification de service fait
Lucile Gros Gestionnaire polyvalent d'unité		LG	Liquidation et ordonnancement des dépenses, engagement des commandes dématérialisées, émission des certificats de réimputation, constatation et certification de service fait
Lauriane Meurice Responsable achats- marchés			Liquidation et ordonnancement des dépenses, engagement des commandes dématérialisées, émission des certificats de réimputation, constatation et certification de service fait